

**RELEVÉ DES AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL DES ETUDES
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
DE L'UNIVERSITÉ PAUL SABATIER**

28 septembre 2004

ORDRE DU JOUR	AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)
<u>Demandes de dérogations d'ouverture de parcours ou modules optionnels à faible effectif</u>	<u>Demande de dérogation d'ouverture de deux UE du parcours « Géo ingénierie » du M1 Ingénierie de l'Environnement (IUP) :</u> Semestre 7 : ➤ Hydrogéologie quantitative ➤ Bases d'écotoxicologie Semestre 8 : ➤ Relations sol-végétation ➤ Traitement physico chimique des eaux, Ecotoxicologie Avis favorable par 11 voix pour, 1 abstention <u>Demande de dérogation d'ouverture d'UE optionnelles Master 2 Professionnel Matériaux : Elaboration, Caractérisation et Traitements de Surface :</u> ➤ Matériaux pour l'Aéronautique et l'Espace ➤ Matériaux pour le bâtiment Vote : 8 contre, 1 abstention, 3 refus de vote <u>Demande de dérogation d'ouverture du Master Professionnel 2 Mention Mécanique, Energétique et Procédés, Spécialité Procédés Physico-chimiques</u> Vote : 3 contre, 6 abstentions	
<u>Problème du local AEUPS</u>	<u>Motion présentée par les étudiants :</u> <u>Le CEVU du 28 septembre demande que l'AEUPS puisse continuer ses activités dans son local jusqu'au dépôt du nouveau bureau et d'une nouvelle charte.</u> Avis favorable par 6 voix pour, 3 contre, 2 abstentions	
<u>Conventions</u>	<u>Partenariat pour la mise en place d'un Master Européen</u> La convention a pour but de fixer les modalités de collaboration entre l'Université Paul Sabatier, l'Université de Picardie Jules Verne et l'Université de Provence pour la mise en œuvre du diplôme co-habilité : Master 1 et 2 Recherche, Spécialité « Matériaux pour le Stockage et la Conversion de l'Energie ». Avis favorable par 5 voix pour, 3 abstentions Convention entre l'Université Paul Sabatier,	

<u>Modalités de Contrôle des Connaissances</u>	UFR STAPS et l'Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP). Cette convention fixe les modalités de la collaboration entre les deux établissements nommés ci-dessus dans le cadre du fonctionnement de la deuxième année de licence STAPS, au titre de la formation continue délocalisée à Agen sur le site de l'ENAP. Dans ces conditions la gestion financière du diplôme sera assurée par la mission Formation Continue de l'UPS représentée par son directeur, Mr Pierre DUBOUIX. Vote sur le volet pédagogie : 5 voix pour, 1 abstention <u>Modifications niveau Licence :</u> DEUST Prévention du Vieillissement Les modifications souhaitées portent sur quelques réajustements concernant : ➤ Les UE 21, 31/32 et 41/42 en première année ➤ Les UE 71/72, 81/82, 91/92 en deuxième année Ces modifications concernent essentiellement : ➤ Des changements de pourcentages afin d'équilibrer les rapports entre CC et CT d'une part et d'autre part passer à un rapport 25% CC et 75% CT à la 2^e session en usage à l'UFR STAPS ➤ Le remplacement d'un CTE par un contrôle terminal pratique (CTP) dans le cadre des APSL des deux années d'études (l'apport théorique ayant été fait et évalué au 1^{er} trimestre) Avis favorable à l'unanimité (5 voix) Licence STAPS Actualisation des règles générales et des modalités de progression dans le cursus : la nouvelle formulation fait la synthèse entre les règles votées en CA de l'UPS et les règles spécifiques à la composante. UE 7.3 APPN : CC écrit 50% et CTP 50% session 1, report CC et CTP 75% session 2 UE 15 Histoire des APS Sociologie des APS : CTE (1h) UE 18.1 Option APS : CTE 1h pour la 2^{ème} session UE 18.3E, UE 21.3E, UE 21.4E, Analyse de l'enseignement, APSA 1, APSA 2, APSA 3:CTT 100% en 1ère session, CTE 1h pour la deuxième session UE 21.2E Analyse de l'enseignement, Approche didactique générale : CTE 2h UE 17M Sciences Appliquées : un CTE (3h)	
--	---	--

	pour Droit et Comptabilité (UE7.1M et UE 7.4M), un CTE (3h) pour Sociologie et Economie (UE 7.2M et UE 7.3M) UE 18.2M, UE 21.2M Sciences Appliquées : UE 18.2 : un CTE dossier ; UE 21.2 : un CTO (2h) Avis favorable à l'unanimité (5 voix) IUP <u>Licence 2 :</u> IUP SI : pas de report de notes des contrôles terminaux de 1^{ère} session en 2^{ème} session. <u>Licence 3 :</u> IUP ISI : Unité d'Enseignement UL5A01M « Logique et programmation logique » : ➤ Changement du responsable ➤ Pourcentages 1^{ère} session : CC=50% et CT=50% (au lieu de CC=25% et CT=75%) IUP TMM : Unité d'Enseignement UL5T02M « Biomécanique et techniques d'exploration » : ➤ Pourcentages 1^{ère} session : CT=100% (au lieu de CC=36.7% et CT=63.3%) Avis favorable par 4 voix pour, 1 voix contre IUT Licences Professionnelles <u>Aucune modification :</u> ➤ Génie de la formulation ➤ Gestion de la production en génie civil ➤ Ingénierie des systèmes de radiocommunication ➤ Instrumentation et tests en environnement complexe ➤ Management de rayon (DISTECH) ➤ Management de la qualité du service ➤ Sécurité sanitaire des aliments ➤ Services et technologies de l'information et de la communication Pour la Licence Services et technologies de l'information et de la communication, la présentation en 2 semestres de 30 ECTS chacun a été introduite, sans aucune autre modification. <u>Licences ouvertes en septembre 2003 :</u> <u>Banque</u> Afin d'améliorer la lisibilité des enseignements, le découpage des UE 1,2,3 et 4 a été modifié, sans modification des ECTS de chaque UE et sans modification de la répartition entre les différents types de contrôle. <u>Génie Géomatique pour l'aménagement du territoire</u> Dans l'UE1 (champs d'application des outils géomatiques), suppression de la sous UE b dont les ECTS (2) sont reportés sur la sous UE a.	
--	--	--

	<u>Qualité dans les industries aéronautiques et spatiales</u> L'UE 0 (Processus industriels) passe de 3 à 4 ECTS. L'UE 4 (Projets) passe de 9 à 8 ECTS. <u>Techniques industrielles et aérospatiales</u> Pour l'UE 1 (module d'adaptation) : homogénéisation des modalités de contrôle (poids des différents types de contrôle entre les étudiants titulaires d'un BTS et ceux titulaires d'un DUT. <u>Licence ouverte en 2002 :</u> <u>Conduite et gestion des procédés de la chimie de la pharmacie et de l'environnement</u> Dans les UE 2,3,4 et 5, introduction de contrôles de TP (ces TP n'avaient pu être mis en place précédemment). Avis favorable par 4 voix pour, 1 abstention PCA <u>Modifications de durée d'épreuves</u> Les durées fixées en 2003/2004 sont reconduites sauf : UE 2L3CH5M épreuve 2L3CH5ME2 : 1h30 UE 2LSPY2M épreuve 2LSPY21E2 : 2h00 UE 2L6TG4M épreuve 2L6TG44E2 : 5h00 UE 2L5CHM3M épreuve 2L5CH31E2 : 1h45 épreuve 2L5CH31E3 : 1h45 épreuve 2L5CH32E2 : 1h45 épreuve 2L5CH32E3 : 1h45 Avis favorable à l'unanimité (5 voix) MIG <u>Licence MIA Mention Informatique 3ème année</u> Les langues ont été semestrialisées, provoquant la modification des ECTS dans toutes les UE du diplôme. <u>Licence MIA Mention Mathématiques Spécialité Ingénierie Mathématiques 3^{ème} année</u> Les langues ont été semestrialisées, provoquant la modification des ECTS dans toutes les UE du diplôme. Avis favorable à l'unanimité (5 voix) <u>Licence MIA Mention Mathématiques et Mécanique 2^{ème} année</u> Pour toutes les UE, le report des notes de CP est devenu supérieur ou égal à 0/20 au lieu de supérieur ou égal à 10/20 Avis favorable par 4 voix pour, 1 voix contre	
--	--	--

L'Attachée d'Administration
Scolaire et Universitaire
Chef de la Division de la Scolarité

M. BRUGAROLAS

